

de ses repas, soit \$1.15 pour le déjeuner, \$1.65 pour le dîner, \$1.75 pour le souper, et la somme d'argent qui figurait, relativement au coût de ses repas, sur son rapport d'impôt, s'élevait à \$760, montant qui avait été accepté à cette époque. Mais voici qu'en novembre 1970, le ministère du Revenu national, division de l'impôt, lui adressait la lettre que voici:

Comme suite aux renseignements obtenus de votre employeur, nous nous proposons de réviser vos dépenses comme suit:

Année 1968	Antérieures	\$760
	Revisées	\$500

En définitive, monsieur le président, le ministère, qui avait déjà accepté le montant de \$2.90 par jour, le réduisait tout simplement à \$1.70.

Monsieur le président, nous sommes en face d'une «écœuranterie». Il ne faut pas oublier qu'à la même époque, un ami du gouvernement, comme Jean-Louis Gagnon, qui était vice-président d'une commission, se voyait accorder un traitement de \$25,000 et une allocation de dépenses annuelles de \$6,000. De plus, les membres du comité permanent des comptes publics ont même examiné des factures relativement à des chambres d'hôtel de \$65 par jour et à des repas de \$12 payées par le gouvernement canadien à certains employés de Radio-Canada. Il s'agit là, à mon avis, d'une politique de deux poids, deux mesures.

A des employés de Radio-Canada, on paie des repas de \$12; à des employés de commissions qui, en définitive, ne nous apportent à peu près rien, on paie des chambres de \$22 par jour. Mais on refuse aux camionneurs qui travaillent 95 heures par semaine une déduction aux fins de l'impôt pour les repas dont le coût représente \$2.90 par jour.

S'il ne s'agit pas d'une escroquerie, je me demande bien de quoi il s'agit.

Certains fonctionnaires du ministère avec qui j'ai discuté récemment de la question m'ont déclaré qu'ils mettaient vraiment en doute l'honnêteté de ce genre de procédé, mais alléguaient qu'ils ont des engagements familiaux et, de ce fait, ne peuvent pas faire connaître leur point de vue. Alors, pour sauver leur emploi, même si leur travail n'a pas de sens, ils doivent ramper devant leurs patrons.

En signalant ce tripotage éhonté, je désire appeler l'attention du ministre concerné, qui a l'autorité nécessaire et peut faire connaître ses intentions à ce sujet.

Et franchement, monsieur le président, il me plairait de savoir également si les camionneurs peuvent espérer avoir le droit de manger trois fois par jour.

• (10.50 p.m.)

[Traduction]

M. P. M. Mahoney (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le ministre du Revenu national (M. Gray) regrette beaucoup d'être empêché de venir à la Chambre ce soir et il m'a demandé de répondre en son nom à cette question. J'informe également l'honorable député qu'une réponse détaillée aux instances qu'il a présentées ce soir lui parviendra personnellement très bientôt.

Je peux entre-temps assurer à l'honorable député que les 9,000 vérifications auxquelles il est fait allusion dans sa question originale—et je présume que le cas qu'il a cité ce soir en est un exemple—sont de simples vérifica-

tions de bureau qui font partie du travail normal de réévaluation entrepris par le ministère en 1970-1971 au sujet des déclarations des contribuables réclamant des déductions d'impôt pour leurs frais de séjour dans un lieu autre que leur domicile habituel. Cette pratique fait partie de la procédure habituelle du ministère en vue de s'assurer que notre système d'auto-imposition fonctionne convenablement.

J'assure de nouveau à l'honorable député qu'une réponse écrite détaillée lui parviendra par le courrier très prochainement.

LES FINANCES—LA CAISSE DE PRÊTS AUX PROVINCES ET LA LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE

M. Robert P. Kaplan (Don Valley): Monsieur l'Orateur, ce soir représente, pour ainsi dire, deux «premières» pour moi. C'est la première fois que j'ai l'occasion de participer à ce qu'on appelle les couche-tard, et aussi d'y assister. Je remercie tous les députés qui sont restés de m'assurer ainsi un auditoire chaleureux et intéressé.

Je n'étais pas satisfait de la réponse du ministre des Finances (M. Benson) à ma question cet après-midi. Il a répondu qu'il n'avait pas sous la main les renseignements demandés. Je regrette vivement de ne l'avoir pas prévenu de ma question, car on ne pouvait s'attendre qu'il les ait sous la main. Le vrai défenseur, si j'ose m'exprimer ainsi, dans la question que je soulève, ce n'est pas le gouvernement fédéral mais le gouvernement de la province de l'Ontario.

La question a surgi lorsque, en décembre dernier, le gouvernement a présenté un budget destiné à stimuler l'économie, à la relancer, et en particulier à atténuer sensiblement le chômage partout au Canada. Il s'agissait d'une caisse, de 150 millions de dollars à l'origine, puis portée à 160 millions, que le gouvernement fédéral offrait aux provinces du Canada pour aider à l'exécution de travaux d'équipement qui n'auraient pas été entrepris normalement et qui pourraient créer des emplois immédiats.

Les députés se souviendront qu'à ce moment-là, les chiffres désaisonnalisés du chômage étaient les plus élevés de cette mauvaise période, plus élevés que maintenant. Je sais que certaines provinces du Canada ont répondu sérieusement et immédiatement à cette offre. La Colombie-Britannique et le Québec n'ont cessé de déclarer, qu'au nom de leurs chômeurs, ils étaient prêts à réclamer la part mise à leur disposition.

Trois mois après le budget, l'Ontario est restée muette quant à son utilisation éventuelle d'une partie des 17 millions de dollars versés par le gouvernement fédéral. En fait, ce n'est que le 4 février, c'est-à-dire deux mois après le débat sur le budget, que l'Ontario a décidé de l'affectation de cette somme à ses municipalités. Je ne blâme pas les hommes politiques des municipalités de Toronto d'être découragés. Ce n'est pas leur faute si le gouvernement provincial n'a pas réagi. Pourquoi Queens Park a-t-il attendu trois mois pour faire connaître l'affectation de ces sommes aux municipalités? Pourquoi les gens de Queens Park ont-ils attendu trois mois, période pendant laquelle cet argent a été utilisé dans d'autres provinces en vue d'y réduire le chômage.